



Fisheries  
Transparency  
Initiative

## COMMUNIQUÉ DE BALI SUR LA FISHERIES TRANSPARENCY INITIATIVE (FiTI)

27 avril 2017  
Bali, Indonésie

**Communiqué adopté par les participants à la 2ème Conférence  
Internationale de la Fisheries Transparency Initiative**

**NOUS**, les participants à la 2ème Conférence Internationale de la Fisheries Transparency Initiative, réunis à Bali, Indonésie, le 27 avril 2017 sur l'invitation de Son Excellence Susi Pudjiastuti, la Ministre des Affaires Maritimes et de la Pêche de la République d'Indonésie :

1. **REITERONS** l'importance de la transparence et de la participation pour une gestion durable des pêches maritimes et pour garantir que ces ressources continuent à fournir des moyens de subsistance ainsi qu'une source de sécurité alimentaire et de nutrition qui sont essentiels aux générations actuelles et futures ;
2. **RAPPELONS** la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 71/123 sur la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des

dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes, qui encourage une plus grande transparence à différents niveaux, y compris au concernant les accords d'accès aux pêcheries ;

3. **RECONAISSEONS** que la FiTI contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable, en particulier l'Objectif de Développement Durable 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » et l'Objectif de Développement Durable 17 « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser ».
4. **RECONNAISSONS** que la FiTI complémente et appuie d'autres efforts nationaux, régionaux et internationaux pour instaurer une gouvernance des pêches responsable ;
5. **RAPPELONS** la Déclaration de Nouakchott sur la Fisheries Transparency Initiative de 2016, qui a entre autres permis d'adopter les Principes de la FiTI qui reflètent les croyances, les objectifs et les attentes des acteurs de la FiTI ;
6. **RAPPELONS** les intentions exprimées par les gouvernements de la République Islamique de Mauritanie, de la République du Sénégal, de la République des Seychelles et de la République de Guinée pour mettre en œuvre les étapes d'adhésions requises pour qu'un pays soit reconnu Candidat FiTI ;
7. **EXPRIMONS** notre gratitude à la République Islamique de Mauritanie pour son leadership et pour son appui significatif ainsi qu'à la République de Guinée pour la contribution apportée au Secrétariat International lors de la phase de conception de l'initiative ;
8. **EXPRIMONS** notre gratitude aux membres du Groupe Consultatif International de la FiTI, composé de représentants de gouvernements, d'organisations de pêche à grande et à petite échelle, d'organisations multinationales et régionales de pêche et de groupes de la société civile, ainsi qu'à son Président le Prof. Dr. Peter Eigen et au Secrétariat International de la FiTI pour avoir développé un cadre conceptuel pour la FiTI ;
9. **ETABLISSEONS** le premier Standard International de la FiTI, qui définit les exigences que les pays doivent remplir pour devenir et rester pays Conforme à la FiTI ;

10. **ACCUEILLONS** avec satisfaction les exigences de transparence du Standard de la FiTI, qui fournissent aux gouvernements, à l'industrie de la pêche (à grande et à petite échelle) et à la société civile un instrument exhaustif et fiable pour atteindre et maintenir des niveaux élevés de transparence au niveau de la gestion du secteur de la pêche maritime comme au niveau des activités des pêcheurs et des sociétés de pêche ;
11. **APPRECIIONS** que l'objectif du Standard de la FiTI est d'appuyer les autorités nationales à mettre en place des systèmes fiables et complets pour publier des informations sur le secteur de la pêche, et non de dupliquer des efforts déjà entrepris pour réunir et publier des informations sur la pêche ;
12. **ACCUEILLONS** avec satisfaction le fait que le Standard de la FiTI est basé sur le principe d'une amélioration progressive de la transparence avec le temps et qu'il a été conçu pour garantir sa mise en œuvre par n'importe quel pays, y compris par les pays au sein desquels les ressources pour collecter et publier les informations sont limitées ;
13. **APPRECIIONS** le fait que le cadre du Standard de la FiTI s'appuie sur l'expérience d'autres initiatives multipartites de transparence pour une diffusion plus étendue et consistante de la transparence et de la reddition de compte d'une industrie à l'autre ;
14. **SALUONS** la mise en place du 1<sup>er</sup> Conseil d'Administration International de la FiTI, l'organe exécutif international de la FiTI composé de représentants des circonscriptions des pays, de l'industrie et de la société civile, ainsi que de son Président ;
15. **SALUONS** la requête du gouvernement des Seychelles d'accueillir le Secrétariat International de la FiTI ;
16. **ENCOURAGEONS** les pays du monde entier à rejoindre la FiTI dans le cadre de leurs efforts pour assurer une gestion durable des pêches ;
17. **EXHORTONS** les bailleurs de fonds, les entreprises et les fournisseurs d'assistance technique à prendre des mesures actives pour garantir la pérennité financière de la FiTI, aux niveaux national, régional et international ;
18. **ENCOURAGEONS** tous les acteurs du secteur de la pêche à promouvoir l'importance de la transparence et de la participation dans des forums internationaux de parties prenantes ainsi qu'au cours de conférences majeures, avec en 2017 notamment :
  - « Conférence des Nations Unies sur l'océan et l'ODD 14 » les 5-9 Juin 2017 à New York, et

- La Conférence « Notre Océan » les 5-6 Octobre 2017 à Malte;

19. **EXPRIMONS** notre gratitude au gouvernement et au peuple de la République d'Indonésie pour leur accueil chaleureux et leur généreuse hospitalité ainsi que pour l'excellente organisation de cette 2<sup>ème</sup> Conférence Internationale de la FiTI, qui a marqué le commencement de la phase de mise en œuvre de la FiTI.

Réalisé à Bali, Indonésie, le vingt-septième jour du mois d'avril 2017.